

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Maire,

PRESENTS : Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Madame BRICHET Sylvie, Madame FOURREY Marie-Françoise, Madame SATABIN Jacqueline, Monsieur TOURNAY Patrick, Monsieur SAINT Alain, Madame GORSE Brigitte, Monsieur DURAND Patrick, Monsieur ZEITOUN Nicolas,

ABSENTES EXCUSEES ET REPRESENTEES : Madame DURAND-GAZANGELLE Martine pouvoir à M. DURAND, Madame MARIE Valérie pouvoir à Mme BRICHET

ABSENTE EXCUSEE : Madame MEURANT Myriam

Monsieur ZEITOUN est désigné secrétaire de séance

Après appel, le quorum étant atteint la séance peut débuter.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 29 AOÛT 2024

L'ensemble des conseillers municipaux ayant été destinataire du compte-rendu du 29 août, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points et demande si des modifications ou ajouts semblent nécessaires.

Aucune remarque n'étant faite, il propose de passer à leur approbation.

Le conseil par

11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Approuve le compte rendu de la séance du conseil du 27 juin 2024

2°) « CHANGEMENT DE SYSTEME DE CHAUFFAGE ET AMELIORATION THERMIQUE DU BÂTIMENT COMMUNAL DE BAILLY-CARROIS » VALIDATION DU PROGRAMME, APPROBATION DU CHIFFRAGE ET AUTORISATION DE SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Le Maire expose :

■ Description du projet

Le bâtiment communal de Bailly-Carrois est actuellement chauffé au fioul. La chaudière, datant de 1990, devient vétuste et génère, chaque année, des frais de réparations. En 2020, lorsque le SDESM a proposé un groupement de commande pour des études sur les énergies thermiques, la collectivité a souhaité y participer. Engagée depuis plusieurs années dans des actions pour la transition écologique, cette proposition répondait à une réelle volonté de la commune de convertir le système de chauffage au fioul vers des énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement. Une note d'opportunité a permis d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'un projet de géothermie de surface assistée par une pompe à chaleur. Il s'en est suivi des études de faisabilité qui ont démontré la viabilité du projet.

La géothermie de surface utilise l'énergie présente naturellement dans le sous-sol. 2 sondes de 200m de profondeur seront installées sous le parking de l'impasse Clos de Bailly. Une pompe à chaleur générera le complément de chaleur afin d'obtenir des températures optimales en hiver. Cette solution de chauffage fait appel à une énergie permanente, locale et est l'assurance d'une consommation énergétique maîtrisée. Pour un meilleur confort intérieur, les menuiseries bois de la salle seront remplacées par des ouvrants PVC à haute performance thermique.

Pour ces travaux, nous ferons appel à une subvention auprès de l'Etat.

Financeurs	Aides sollicitées	Actions	Assiette éligible	Taux d'intervention	Subventions
ETAT	Fonds vert : "Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics"	Etudes	15 600,00	80%	126 777,60
		Géothermie de surface	131 200,00		
		Menuiseries PVC	11 672,00		
Sous-total Subventions Publiques					126 777,60
Fonds propres	-	Etudes et travaux	158 472,00	20%	31 694,40
sous-total Autofinancement					31 694,40
			TOTAL HT	100%	158 472,00

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Article 1 - De valider le projet « Changement du système de chauffage et amélioration thermique du bâtiment communal de Bailly-Carrois » pour un montant total de 158 472.00€ HT soit 190 166.40€ TTC.

Article 2 - D'autoriser le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention sur la base d'une assiette totale de 158 472.00€ HT auprès de l'Etat susceptible de pouvoir octroyer un financement pour ce type d'opération au titre du Fonds Vert 2024.

Article 3 - De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.

Article 4 - D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Article 5- D'attester que l'opération n'a pas connu de commencement avant l'autorisation des financeurs

3°) TABLEAU D'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A UN RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le dernier tableau des effectifs du personnel communal remonte à une délibération du 07 février 2024.

La commune a reçu récemment de la part de Mme BON Laëtitia, adjointe technique territorial notamment chargé de la restauration scolaire, une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une durée d'un an à compter du 01er janvier 2025.

Afin d'assurer le remplacement de cet agent et d'éventuellement lui permettre de réintégrer ses fonctions si cette disponibilité ne devait pas se prolonger, il est proposé d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel au titre des dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Pour les besoins du service, si le poste venait à être vacant, l'article L332-8 2° permet d'ouvrir le recrutement aux agents contractuels si toutefois aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Après cet exposé et avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE :

- d'indiquer que le remplacement d'un de nos adjoints techniques territorial durant sa disponibilité d'une année sera assuré par un agent contractuel recruté au titre des

dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ou des dispositions de l'article L. 332-8 2° si aucun fonctionnaire ne peut être recruté.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que le SMETOM-GEEODE recherche actuellement un terrain susceptible de pouvoir accueillir un stockage des déchets verts préalable à leur destruction.

Il envisage de proposer à cet usage le terrain situé après le passage à niveau de Grandpuits qui fait l'angle avec la route menant vers le site LAT Nitrogen.

Si ce projet venait à pouvoir se concrétiser le conseil serait bien évidemment saisi de cette question.

SYNDICATS ET COMMISSIONS

Monsieur DURAND, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) informe le conseil du webinaire organisé par l'Agence de l'Eau « Seine-Normandie » le 25 septembre afin d'exposer la prochaine réforme des redevances. Cette réforme devrait avoir un impact non négligeable sur l'évolution du tarif du m³,

L'ordre du jour étant épuisé le maire clos la séance à 19h10.